

Les accidents de la vie courante

Définitions

I. Données statistiques

Les décès

Les blessés

Les personnes handicapées

Comparaisons européennes

Les coûts

Tendances

Commentaires

Selon les âges, sexes, périodes

II. Mécanismes des accidents

Lésions observées

Parties lésées

Populations spécifiques

Les enfants

Les personnes âgées

III. Les accidents à la maison

Présentation

Précautions, travaux, aménagements

Les principaux accidents à la maison selon leur nature

Les chutes

Les intoxications

Les incendies

Les brûlures et électrocutions

Les chocs et pincements

Les principaux accidents de la maison selon le lieu où ils se déroulent

La cuisine

La salle de bains

Le salon et la salle à manger

Les chambres

Les garages

Contacts utiles

DÉFINITIONS

Un **traumatisme** est défini selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme un dommage physique causé à une personne lorsque son corps a été soumis, de façon soudaine ou brève, à un niveau d'énergie intolérable excédant le seuil de tolérance physiologique ou conduisant à une déficience fonctionnelle consécutive à la privation d'un ou plusieurs éléments vitaux (eau, air, chaleur).

Cette définition exclut donc les conséquences d'un stress persistant ou d'une maladie ou encore d'un désordre mental ; il reste néanmoins nécessaire de distinguer les traumatismes d'ordre intentionnel (suicide ou tentative, agression, faits de guerre, violence) des traumatismes non intentionnels qui causent ce que l'on nomme des accidents.

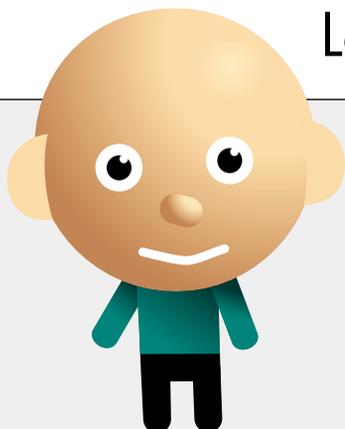
Un **accident** est donc défini comme tout événement indépendant de la volonté de l'homme et caractérisé par la libération soudaine d'une force extérieure causant un traumatisme.

Parmi les accidents on distingue les accidents de la circulation, les accidents du travail et les **accidents de la vie courante** subdivisés en sous-chapitres selon l'activité qui les provoque ou le lieu de leur survenance :

- les accidents domestiques qui se produisent à la maison ou dans ses abords immédiats ;
- les accidents survenant à l'extérieur ;
- les accidents scolaires ;
- les accidents de sport ;
- les accidents de vacances ou de loisirs.

Bien entendu cette classification n'est pas exclusive, un accident scolaire pouvant être également un accident de sport par exemple.

I. DONNÉES STATISTIQUES (ACCIDENTS DE LA VIE COURANTE)



Les décès

Les accidents de la vie courante sont difficiles à dénombrer car ils ne font pas tous, loin s'en faut, l'objet de déclarations. On peut néanmoins estimer pour la France à 20 000 par an environ les décès imputables aux accidents de la vie courante soit 55 par jour, 2 par heure, 3,6 % de la mortalité, soit encore trois fois plus que les accidents de la route ou quinze fois plus que les accidents du travail. Ces accidents sont la première cause de mortalité chez les enfants : 20 % des décès des enfants sont dus à des accidents domestiques. Les enfants de moins de cinq ans sont 350 à décéder chaque année de ces accidents.

Les blessés

Chaque année, on dénombre 1 500 000 arrêts de travail et près d'un million d'hospitalisations (une hospitalisation sur huit est le fait d'un accident de la vie courante) ainsi que huit millions d'accidents ayant eu des conséquences en terme de santé.

Les enfants de moins de cinq ans sont 300 000 par an à être blessés lors d'accidents de la vie courante. Chaque année, 15 % des enfants de 1 à 16 ans sont victimes d'un accident.

Chaque année une personne de plus de 65 ans sur trois est victime d'une chute.

Les personnes handicapées

Outre la mortalité directe, les accidents de la vie courante sont la cause de nombreuses séquelles graves et notamment de handicaps lourds. On considère que 5 000 enfants gardent chaque année des séquelles lourdes à la suite d'accidents de la vie courante.

Environ 2 % de ces accidents pour les 0 à 16 ans provoquent des séquelles graves sous différentes formes : esthétiques (40 %), dentaires (18 %), sensorielles (13 %), motrices (10 %).

Comparaisons européennes

Par rapport aux chiffres européens comparables, on décompte 80 000 décès par an pour cause d'accidents domestiques en Europe des quinze, la France est loin d'être dans le peloton de tête en matière de prévention des accidents de la vie courante.

En effet, avec le sixième de la population de l'Europe des quinze, la France détient près du quart des accidents domestiques.

La directive européenne sur les produits de construction (N° 89-106) prend en compte les accidents domestiques par le biais des exigences essentielles auxquelles doivent satisfaire les ouvrages qui sont réputés être réalisés avec des produits aptes à l'usage dont ils sont destinés. Cette aptitude est traduite par le fait que les produits « ont des caractéristiques telles que les ouvrages dans lesquels ils doivent être incorporés, assemblés, utilisés ou installés puissent, à condition d'avoir été au préalable convenablement conçus et construits, satisfaire aux exigences essentielles ».

Ces dernières concernent notamment la « sécurité d'installation » qui intéresse les « risques d'atteintes corporelles violentes et immédiates, encourus par les personnes situées dans ou à proximité de l'ouvrage, à quelque titre que ce soit ».

En matière de logement les risques suivants sont pris en compte dans la directive : glissades, chutes, chocs, brûlures, électrocutions, explosions.

Les coûts

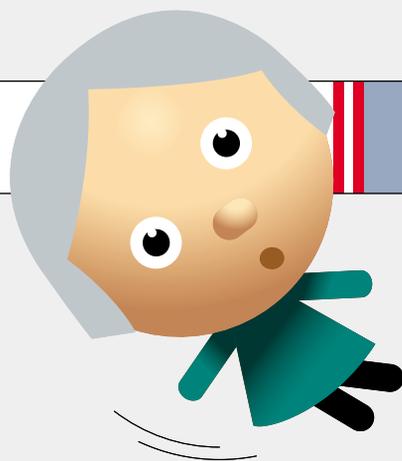
On estime que le coût d'un accident en France oscille entre 100 et 500 € (coût direct plus arrêt de travail). Des études étrangères évaluent à 10 % du coût des dépenses de santé l'incidence des accidents de la vie courante.

La facture annuelle pour la France peut s'estimer à plusieurs milliards d'euros.

Tendances

On observe une lente mais régulière érosion du nombre global des décès imputables aux accidents de la vie courante. Cette évolution masque des disparités fortes selon les âges. Le taux de mortalité des personnes les plus âgées s'accroît considérablement. On constate une amélioration indéniable du taux de mortalité pour les enfants en bas âge vis-à-vis des accidents domestiques.

L'habitat doit s'adapter à l'évolution de la famille (âge, handicap,...)



Contrairement à ces chiffres pourtant éloquentes 80 % des Français pensent que la maison n'est pas un lieu à risques mettant en première place la route et la maison en 9^{ème} place, bien après le cancer, les maladies du cœur, le sida, les accidents du travail, etc. On peut penser que l'hétérogénéité des causes des accidents de la vie courante est la raison de cette relative indifférence du public qui y voit une bonne part de fatalité et non pas un problème de comportement.

Pourtant, l'analyse des cas montre que de nombreux accidents pourraient être évités ; une amélioration sensible de ce panorama pourrait être obtenue par un renforcement de l'arsenal réglementaire, par une meilleure coordination des acteurs et par une diffusion auprès du public d'une culture de prévention des risques.

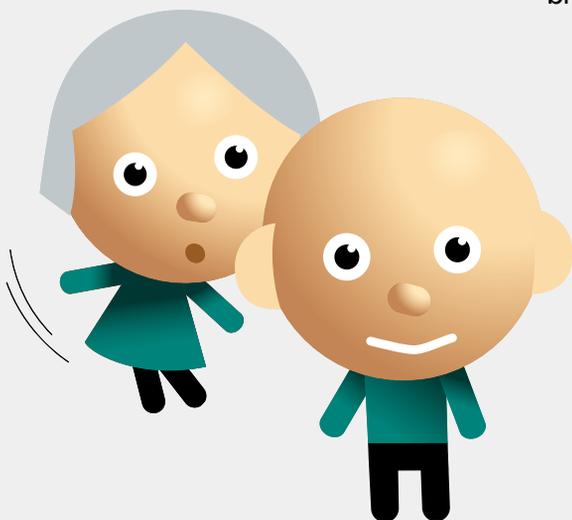
Selon les âges, sexes, périodes

La fréquence des accidents de la vie courante décroît régulièrement à partir de 14 ans jusqu'à 70 ans environ avec une surreprésentation masculine.

Ensuite on observe une augmentation rapide de cette fréquence notamment chez les femmes ce qui correspond probablement à leur surreprésentation dans la population générale aux grands âges.

La chronologie des accidents sur la journée correspond grosso modo à celle des activités générales avec un maximum entre 17 et 20 heures.

Sur l'année, on constate des variations sensibles selon les mois avec un creux en décembre et un pic en mai ce qui correspond probablement à la reprise de travaux de bricolage, de jardinage et d'activités de loisirs.

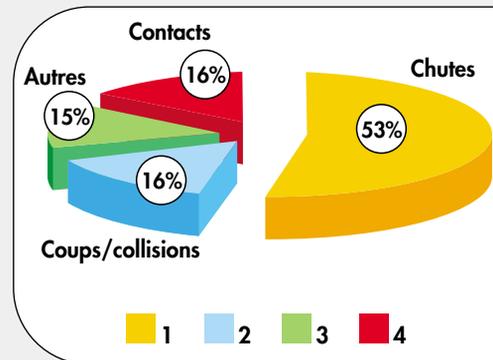


II. MÉCANISMES DES ACCIDENTS

Les chutes sont, de loin, et à tous les âges, le mécanisme principal des accidents de la vie courante (53 %), suivis des coups/collisions et des contacts (brûlures, acides...) avec 16 % chacun.

Cette répartition se retrouve à l'identique chez les hommes et les femmes.

Le pourcentage des chutes est de 66 % pour les moins de 10 ans et passe à 38 % vers 35 ans pour remonter ensuite jusqu'à 90 % pour les personnes très âgées.

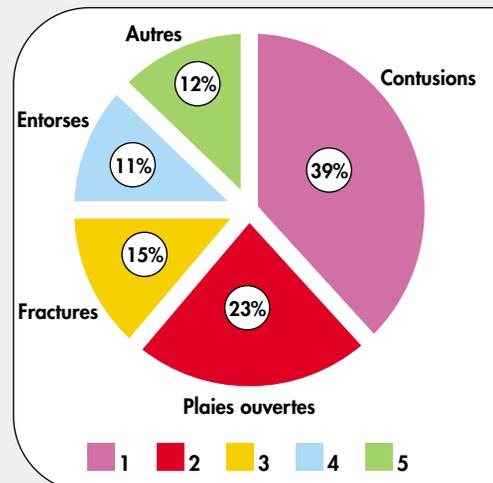


Lésions observées

Les contusions (39 %) sont les principales lésions observées lors des accidents de la vie courante suivies par les plaies ouvertes (23 %), les fractures (15 %) et les entorses (11 %).

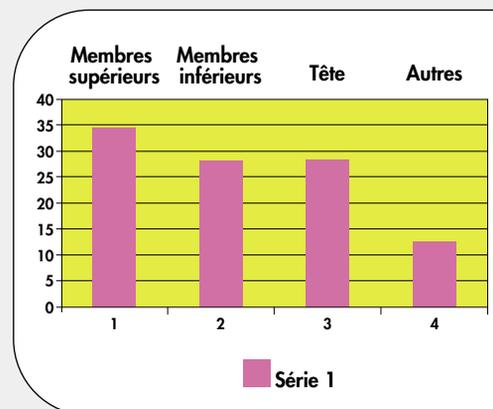
Là encore les hommes et les femmes présentent la même répartition.

Chez les enfants, les contusions sont fréquentes puis diminuent de même que les plaies ouvertes ; contrairement à ce que l'on pourrait penser, les fractures sont rares aux bas âges (7 %) puis augmentent jusque dans 40 % des cas d'accidents à partir de 75 ans.



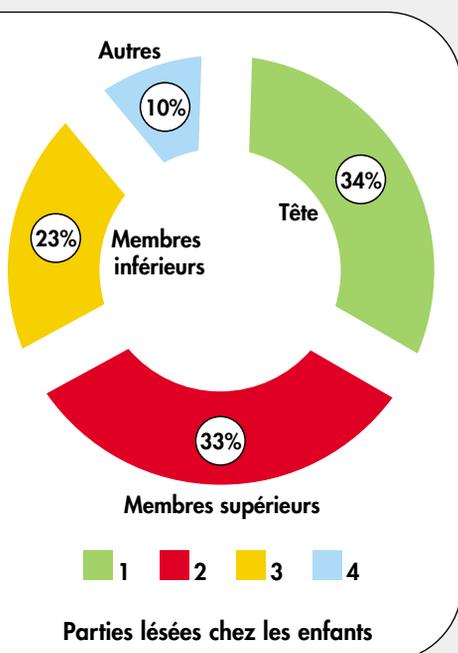
Parties lésées

Les lésions concernent principalement les membres supérieurs (34 %) puis les membres inférieurs et la tête 27 %. Chez les enfants la tête est le plus souvent touchée 61 % pour les 0 à 5 ans et 38 % chez les 5 à 9 ans, car elle est proportionnellement plus lourde chez les tous petits.



Populations spécifiques

Les enfants



Malgré les progrès observés dans les années 1980, les enfants restent majoritairement victimes des accidents de la vie courante avec plus de la moitié des cas pour les 0 à 16 ans. Les études mettent en évidence une surreprésentation masculine avec un sex-ratio de 1,5 en moyenne pour cette tranche d'âge. En général, ces accidents surviennent dans la maison ou à proximité. Les chutes représentent près de 60 % des mécanismes observés, les contusions, hématomes et plaies ouvertes en sont la conséquence pour les 2/3 des cas.

Les parties lésées sont la tête (34 %), les membres supérieurs (33 %), les membres inférieurs (23 %). La plupart de ces accidents sont bénins et ne nécessitent pas de traitements particuliers (55 %), d'autres font l'objet d'un traitement avec suivi (37 %), enfin 8 % requièrent une hospitalisation après des soins aux urgences. La durée d'hospitalisation moyenne est de trois jours mais ce chiffre n'est pas représentatif puisqu'il résulte de la moyenne entre très courts et longs séjours (4,3 % des séjours de plus de 10 jours et 50 % de séjours d'1 jour ou moins).

Les personnes âgées

Les personnes âgées (plus de 65 ans) sont particulièrement concernées par les accidents de la vie courante. Ils se déroulent pour 60 % en moyenne à l'intérieur de la maison. Cette proportion augmente avec l'âge pour passer de 49 % entre 65 et 69 ans à 63 % à 90 ans et plus, chiffres auxquels s'ajoutent les accidents en maison de retraite qui atteignent 24 % des accidents de la vie courante des personnes âgées de plus de 90 ans.

Pour les personnes âgées, les chutes sont le mécanisme prépondérant avec 82 % des cas en moyenne. Ce pourcentage passe de 65 % entre 65 et 69 ans à 95 % à partir de 90 ans.

Les lésions observées, sont de plus en plus souvent avec l'âge, les fractures (36 %) en moyenne avec une surreprésentation féminine. Suivent les contusions, hématomes puis les plaies ouvertes.

Les parties lésées chez les personnes âgées sont à parts à peu près égales en moyenne, les membres supérieurs, inférieurs, la tête et le tronc, mais ces deux dernières proportions augmentent avec l'âge.

Les hospitalisations sont pour ces personnes plus fréquentes et plus longues.

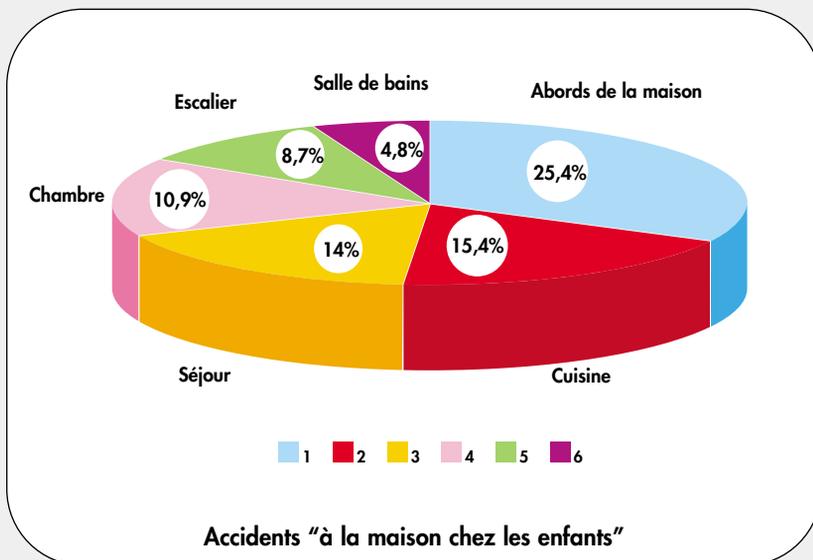
III. LES ACCIDENTS À LA MAISON

Présentation

Les accidents de la vie courante qui se déroulent à l'intérieur de la maison et dénommés dans tout ce qui suit les « **accidents domestiques** » en constituent 40 % et 60 % si on considère les « **accidents domestiques au sens large** » qui incluent le jardin, le garage et le cellier.

On note des différences significatives entre les hommes et les femmes pour les accidents domestiques : 48 % des accidents de la vie courante sont des accidents domestiques chez les femmes, et les 2/3 au-delà de 75 ans, mais 33 % seulement chez les hommes qui compensent en quelque sorte à l'extérieur avec les accidents de sport et de jeux.

Pour les enfants de moins de 15 ans, le lieu de l'accident de la vie courante est indépendant du sexe et se passe le plus souvent à la maison : 25,4 % dans les celliers, garages (intoxications, incendies) et jardins (coupure par tondeuse, noyade en piscine) ; 15,4 % dans la cuisine (intoxications CO, intoxications par produits ménagers, chutes de chaises hautes, brûlures, coupures) ; 14 % dans le séjour (feu de bougies ou par halogènes, feu de cheminée, suffocations) ; 10,9 % dans les chambres ; 8,7 % dans les escaliers (chutes) et enfin 4,8 % dans la salle de bains (intoxications médicamenteuses, noyades, chutes).



Nota : ne sont pas traités ici les accidents domestiques pouvant relever de la rubrique « puériculture » tels les chutes de chaises hautes ni les accidents dits de « jardinage » type accidents liés à l'usage d'une tondeuse.

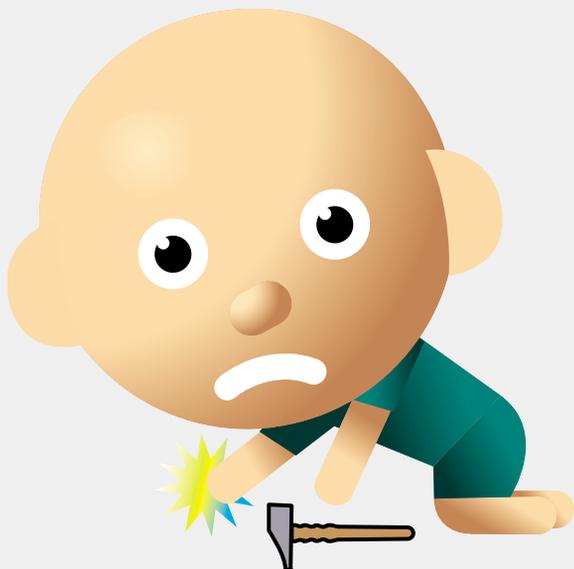
Accidents les plus fréquents pouvant être liés aux équipements de la maison

On citera en premier lieu les différents équipements de cuisson (four, micro-ondes, friteuse, autocuiseur, poêle) situés a priori en cuisine et bien sûr le barbecue, et en second lieu les luminaires halogènes, les inserts, les poêles à pétrole distribués dans différentes parties de la maison et qui constituent tous des équipements susceptibles de produire des brûlures graves.

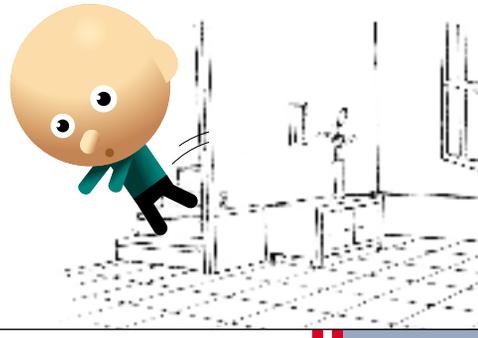
Les mesures de prévention consistent essentiellement à utiliser ces équipements avec précaution et sans précipitation et à empêcher les enfants d'y accéder lorsqu'ils sont en fonction ou qu'ils refroidissent et à s'assurer de leur stabilité.

D'autres accidents liés aux équipements peuvent survenir : robots ménagers, prises de terre, chauffe-eau électriques, etc.

Là encore une utilisation rationnelle de ces équipements et les mettre hors d'atteinte des enfants est la meilleure des préventions.



Les principaux accidents à la maison selon leur nature

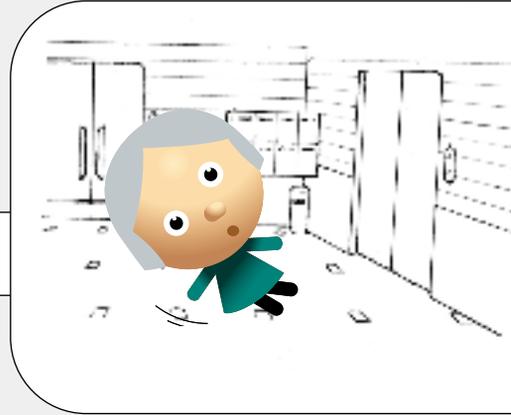


→ Les chutes

Les revêtements de sol

Les causes

Le sol des logements ou des parties communes peut se révéler particulièrement glissant surtout s'il est mouillé et notamment dans les cuisines, salles de bains et dans les pièces avec un tapis non adhérent au sol.



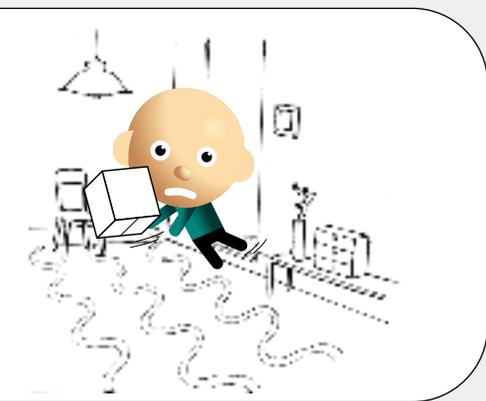
Les moyens de prévention

Le choix d'un revêtement de sol adapté aux pièces humides est la bonne réponse.
Pour les autres pièces, le sol doit être plan, sans aspérité ni défauts ou obstacles comme des dalles descellées, des lattes disjointes ou des barres de seuil mal fixées.
En cas de changement de revêtements, s'il y a des personnes à risques, on peut préférer une moquette bien posée qui limite les chutes en estompant les petits défauts du sol et, le cas échéant, les amortit.

Les différences de niveau et les obstacles

Les causes

On peut trouver des différences de niveau entre deux pièces, le long d'un couloir de jonction ou encore au seuil d'une porte.



Les moyens de prévention

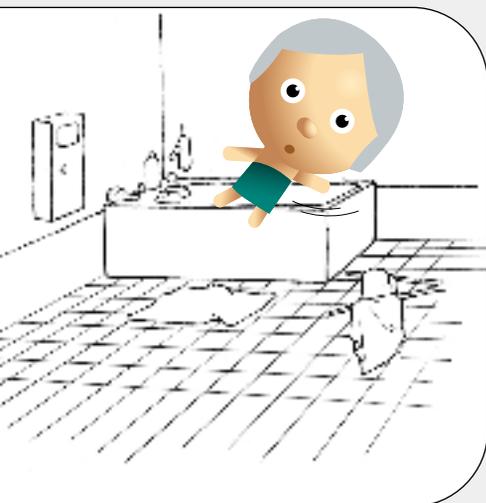
Les marches pour rattraper ces dénivellations sont à proscrire car sources de chutes ; elles seront, si possible, remplacées par des rampes, sinon elles seront éclairées et soulignées par des changements de couleur au niveau du sol voire des murs.

Il est nécessaire, surtout en présence d'enfants ou de personnes âgées, de supprimer des obstacles tels les fils électriques, les plantes vertes posées au sol, les meubles bas qui forment des obstacles susceptibles de faire trébucher.

Les appareils sanitaires

Les causes

Les appareils sanitaires, surtout s'ils sont humides, ainsi que les sols des salles de bains sont généralement très glissants. De plus ces pièces sont souvent exigües.



Les moyens de prévention

Les bacs à douche et les baignoires seront choisis avec des fonds antidérapants et, si ce n'est pas le cas, on pourra installer des pastilles ou des tapis autocollants.

Des barres de maintien pourront être installées auprès des baignoires et des WC notamment pour les enfants et les personnes âgées ou handicapées.

De la même façon, les portes des WC et des salles de bains seront équipées si possible de portes donnant vers l'extérieur et équipées de serrures pouvant s'ouvrir de l'extérieur afin de pouvoir porter secours à une personne blessée ou prise de malaise et dont le corps est tombé derrière la porte.

Les escaliers

Les causes

Des marches irrégulières, des escaliers mal conçus et mal éclairés sont source de nombreuses chutes souvent graves.

Les moyens de prévention

La hauteur des marches pour un meilleur confort et une bonne sécurité est en principe de 17 cm pour les parties communes et ne doit pas excéder 21 cm en partie privative et leur profondeur ou giron doit être d'au moins 28 cm. Il est important que ces valeurs et surtout les hauteurs de marche soient constantes sur une volée. Si l'on note h la hauteur des marches et g la longueur du giron, on pourra appliquer la formule de Blondel : $2h + g = 64$ cm, ce qui garantit un escalier agréable. La première et la dernière marche ne doivent pas empiéter sur les zones de circulation et aucune porte ne doit s'ouvrir sur la cage d'escalier.

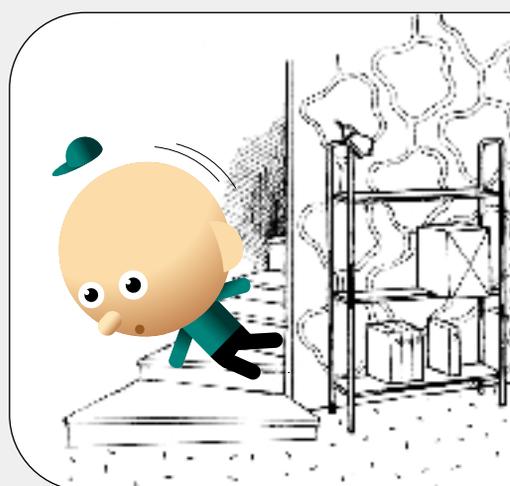
La partie des escaliers donnant sur le vide est pourvue d'une rampe d'une hauteur minimum de 90 cm avec barreaux de préférence verticaux espacés de moins de 11 cm et de moins de 18 cm lorsqu'ils ne le sont pas. Un gabarit normalisé de 11 cm x 11 cm x 25 cm placé de face devant le jour de rampe ou de garde-corps ne doit pas les traverser. Même si l'escalier est bordé par deux parois, une main-courante située à une hauteur de 90 cm du nez des marches doit être prévue. En cas de réfection, il faut se conformer aux normes éditées par l'AFNOR.

Bien entendu un éclairage soigné de l'ensemble des marches et contre-marches est souhaitable. On veillera à ce que l'ombre portée de la personne qui emprunte les escaliers ne masque pas les marches : pour ce faire deux points de lumière pourront être nécessaires.

Les échelles de meunier et les escaliers sans contremarche sont à éviter en présence d'enfants de même que les escaliers hélicoïdaux.

Dans tous les cas, les enfants en bas âge seront éloignés des escaliers par des barrières ad hoc installées à la fois en haut et en bas des marches et fixées solidement.

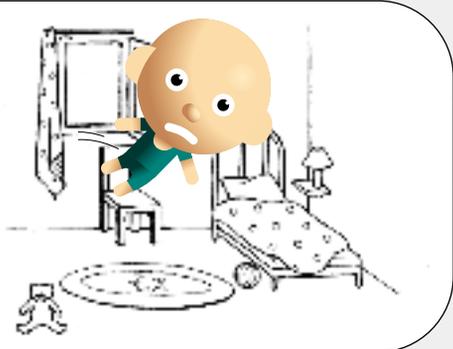
Enfin, le revêtement du nez des marches sera antidérapant et le cas échéant les tapis d'escalier seront fixés soigneusement à la fois sur les marches et contremarches.



Les fenêtres

Les causes

Les fenêtres (défenestration) sont une des principales causes d'accidents domestiques graves pour les enfants puisque dans 20 % des cas la chute entraîne un décès et dans 30 % des cas des séquelles lourdes. Ainsi le SAMU d'Ile-de-France a pu comptabiliser près de 20 chutes en quelques semaines lors de l'été 2004. Dans la moitié des cas il s'agit d'enfants laissés seuls.



Les moyens de prévention

Les fenêtres des pièces accessibles aux jeunes enfants doivent être munies de fermetures de sécurité pour leur en interdire l'ouverture. Les entre-baillleurs seront choisis de telle sorte qu'ils ne puissent être manœuvrés par des enfants.

Les parties basses des fenêtres, lorsqu'elles ne donnent pas sur un balcon ou une terrasse, sont en principe situées à au moins 90 cm du plancher dans les logements anciens et 1 m pour les logements récents. Les fenêtres pourront être munies d'une barre d'appui et d'un élément de protection s'élevant à au moins 1 m du plancher fini et sans que rien ne puisse servir de marche-pieds (radiateurs bas, par exemple). En cas de façade classée ou intéressante au plan architectural on pourra utiliser des garde-corps transparents de type « verre de sécurité ». Les estrades installées au droit des fenêtres sont proscrites sauf à sur-élever d'autant les garde-corps.

Bien entendu, les fenêtres doivent pouvoir être nettoyées de l'intérieur mais il faut garder en mémoire qu'il est extrêmement dangereux de nettoyer les vitres des fenêtres en montant sur un siège pivotant ou sur un escabeau non stable car on peut perdre l'équilibre et se défenestrer.

L'éclairage

Les causes

Un éclairage déficient est source d'inconfort et de chutes ; encore une fois les enfants et les personnes âgées sont les principales victimes des accidents domestiques causés par un éclairage insuffisant.

Les moyens de prévention

La lumière naturelle, suppléée éventuellement par de la lumière artificielle, doit en principe permettre les activités des habitants en toute sécurité et dans toutes les parties du logement.

Les zones de circulation doivent être particulièrement soignées et des interrupteurs type va-et-vient disposés de façon à pouvoir éclairer continûment les obstacles éventuels.

Dans les parties communes des immeubles collectifs, la durée des minuteries sera ajustée au temps de parcours nécessaire pour accomplir le trajet le plus long.

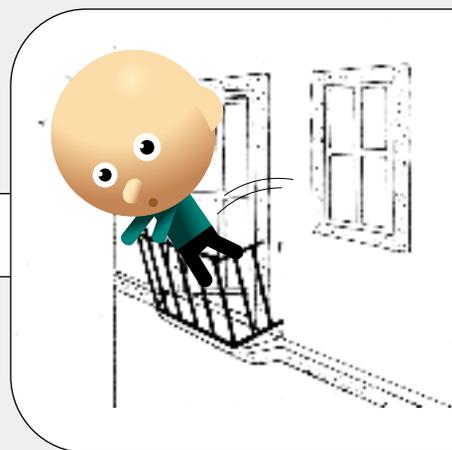
Les balcons et terrasses

Les causes

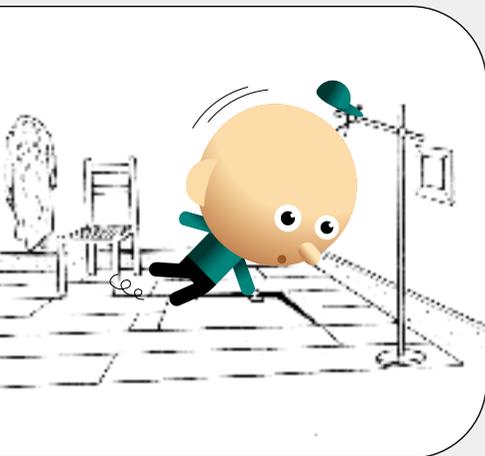
Les parties en bois des balcons et terrasses anciens peuvent être vermoulus et leurs armatures rouillées. Les barres des garde-corps et les ancrages peuvent être rouillés ou descellés.

Les moyens de prévention

Comme dit précédemment pour les fenêtres, les garde-corps doivent avoir de préférence une hauteur minimum de 1 m avec des barreaux verticaux car ceux qui sont horizontaux invitent à l'escalade. Un examen par un professionnel et une remise en état peuvent être nécessaires.



Les regards et trappes



Les causes

Les caves et les greniers peuvent être accessibles par le moyen d'une trappe qui, mal fixée ou endommagée, peut céder sous le poids d'une personne et entraîner sa chute.

Les moyens de prévention

Le niveau du sol autour de la trappe doit être établi de façon à limiter les chutes.

+ Les intoxications par ingestion

Les médicaments et les cosmétiques

Les causes

Les médicaments représentent plus d'une intoxication sur deux et en sont la cause majoritaire chez les enfants de moins de 5 ans. Les médicaments type somnifères ou neuroleptiques sont les plus dangereux avec ceux à visée cardiaque.

Les cosmétiques, parfums, vernis et autres dissolvants présentent également des dangers importants d'intoxications.

Les moyens de prévention

Les médicaments doivent être entreposés dans une armoire spécifique à bonne hauteur et sous clef. De plus les produits seront séparés selon leur usage afin d'éviter les erreurs et une séparation entre les produits pour enfants et pour adultes sera observée. Les médicaments rendus inutiles ou périmés sont à éliminer ou à ramener en pharmacie.

Les médicaments les plus dangereux seront placés en haut de l'armoire à pharmacie.

On préférera quand c'est possible les médicaments sous « blisters » plutôt qu'en vrac et pour les solutions liquides les flacons avec bouchons de sécurité.

On ne doit jamais présenter aux enfants les médicaments comme des bonbons ou des friandises agréables, ni les laisser jouer avec les boîtes ou flaconnages : on s'évitera ainsi des « dinettes » catastrophiques.

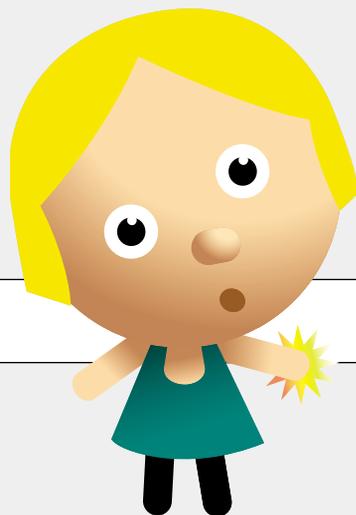
Les cosmétiques seront placés hors de portée des enfants auprès desquels ils ont un fort pouvoir d'attraction.

Les produits chimiques et ménagers

Les causes

Ils représentent 25 % des intoxications accidentelles de l'enfant soit 15 000 cas annuels. Sans entrer dans le détail il convient néanmoins de distinguer les irritants simples (eau de javel très diluée, produits vaisselle ou lessive à la main) des produits caustiques et dangereux (soude, détartrants, antirouilles, solvants, détachants, etc).

On notera que la cuisine n'est pas le seul lieu où peut se produire ce type d'accidents, la salles de bains et le garage, voire le cellier étant généralement bien pourvus de ces produits dangereux.



Les moyens de prévention

Un stockage inaccessible aux enfants est indispensable. Il est excessivement dangereux pour tout le monde de transvaser des produits toxiques dans des bouteilles banalisées ou de stocker des produits dangereux à côté de liquides alimentaires.

Les végétaux et champignons

Les causes

Des fleurs d'appartement aussi communes que le muguet ou les pois de senteurs provoquent des troubles en cas d'ingestion : le cas le plus fréquent est quand l'eau du vase où a séjourné un bouquet est avalée ; des fleurs de jardin comme le lierre et le gui donnent des baies toxiques, ainsi que certaines plantes d'intérieur.

Pour les champignons, une vingtaine est toxique en France dont cinq mortels.

Les moyens de prévention

Bien entendu on mettra hors de portée les plantes et fleurs toxiques et l'on s'abstiendra d'en cultiver dans le jardin. Pour les champignons il est indispensable de recueillir l'avis d'une personne experte avant de les cuisiner si l'on n'est pas soi-même un bon connaisseur.

par inhalation

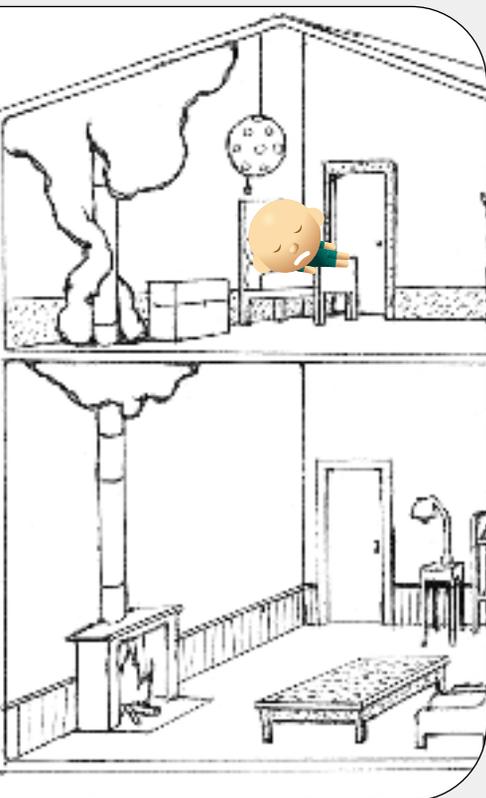
Les causes

Pour notre confort (besoins de chauffage ou d'eau chaude) ou encore pour nos besoins courants (cuisine) nous brûlons du gaz naturel ou en bouteilles, du bois, du charbon ou du fuel. Cette combustion produit des particules solides en suspension (suies, poussières, cendres volatiles) et des gaz (CO, CO₂, vapeurs).

Le CO est un gaz extrêmement toxique qui résulte d'une combustion incomplète : il est incolore, inodore et sans saveur ; il se diffuse rapidement dans l'atmosphère. Le CO est la cause de près de 5 000 intoxications et de plusieurs centaines de morts chaque année en France (intoxications oxycarbonées).

A l'occasion de travaux d'amélioration des logements, des produits tels que colles et peintures peuvent dégager des solvants dangereux pour la santé.

Pour cette raison, on évitera de faire dormir un enfant dans une pièce fraîchement repeinte.



Les moyens de prévention

Appareils de combustion non raccordés

Certains appareils de conception ancienne ne disposent pas d'évacuations sur l'extérieur et les gaz issus d'une combustion incomplète se répandent dans la pièce où ils sont installés. Dans l'attente d'un remplacement qui s'impose, l'utilisation de ces appareils doit se faire avec précautions, c'est-à-dire pendant de courtes durées et avec une bonne ventilation mais jamais de façon permanente. L'alimentation en air frais de l'appareil sera privilégiée et le calfeutrement des pièces est absolument proscrit.

Appareils raccordés

Ces appareils doivent être entretenus par des professionnels selon les prescriptions décrites dans la notice qui les accompagne et faire l'objet des opérations de ramonage réglementaires, c'est-à-dire deux fois par an dont une fois pendant la période d'utilisation.

La meilleure des solutions est de souscrire un contrat d'entretien.

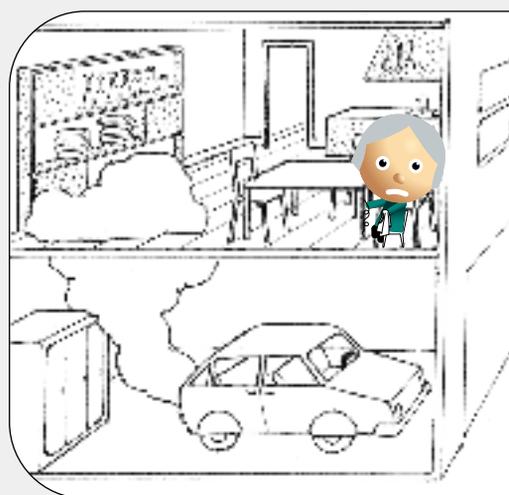
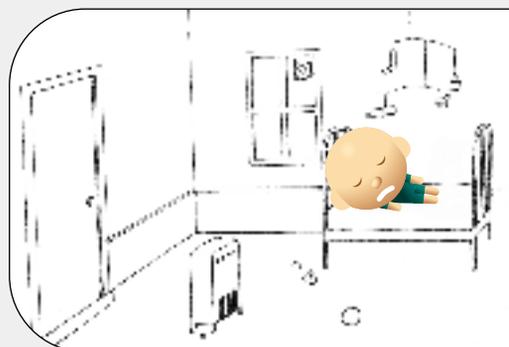
Il ne faut jamais raccorder un appareil de combustion à un conduit dont on ne s'est pas assuré du bon état, de sa destination et de sa section.

Les garages

Les garages sont fréquemment contigus aux habitations et le fonctionnement de moteurs à combustion type voiture, groupe électrogène ou tondeuse thermique dégage du CO qui est susceptible d'intoxiquer les personnes présentes et de contaminer l'habitation voisine ; il convient donc de s'abstenir de faire fonctionner ces moteurs dans un local fermé et il y a lieu de calfeutrer les murs séparatifs et portes de communication.

De la même façon les solvants, peintures et autres produits entreposés dans le garage sont susceptibles de contaminer l'atmosphère des pièces voisines.

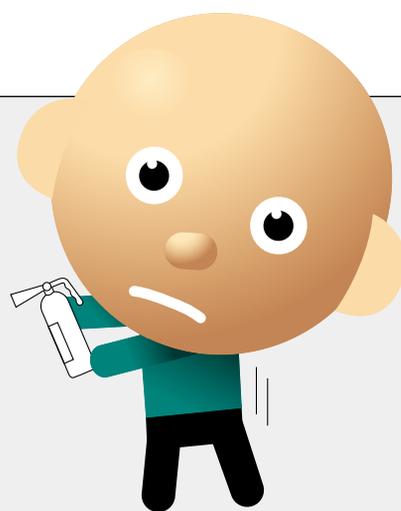
Nota : On notera que le CO est responsable d'intoxications aiguës ou chroniques et qu'il est possible d'équiper les pièces de vie de détecteurs-avertisseurs de CO.



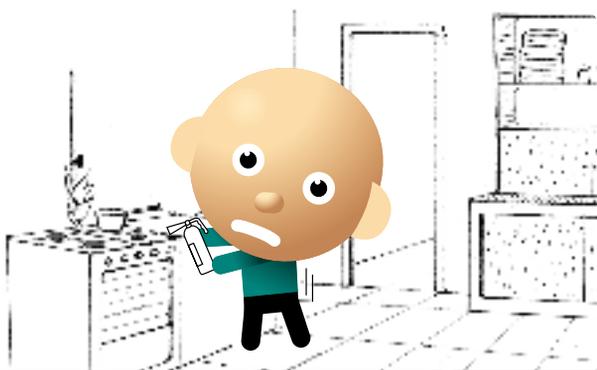
➦ Les incendies

Un incendie domestique se déclare toutes les deux minutes en France et plus particulièrement la nuit. Une victime sur deux décède ou est hospitalisée dans un état grave. L'incendie domestique provoque chaque année 10 000 victimes dont 800 décès. Il est la deuxième cause de décès par accident domestique pour les enfants de moins de 5 ans. La fumée qui se propage plus vite et plus loin que les flammes est la cause principale des décès.

Un incendie domestique sur quatre est imputable aux installations électriques défectueuses, un sur douze à la présence de produits combustibles proches d'une source de chaleur, un sur quinze est provoqué par le fonctionnement défectueux d'un appareil de chauffage.



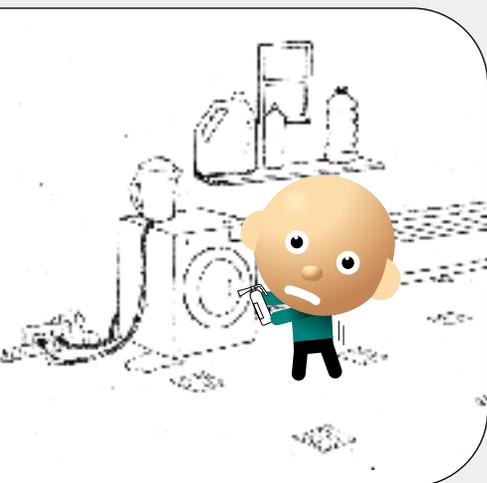
Les principales causes



Les installations électriques

Les causes

Les installations électriques anciennes vieillissent et peuvent devenir dangereuses d'autant que la multiplication des appareils électroménagers tend à augmenter l'appel de puissance et à faire chauffer les fils de section insuffisante ainsi que les prises et les dispositifs de protection.



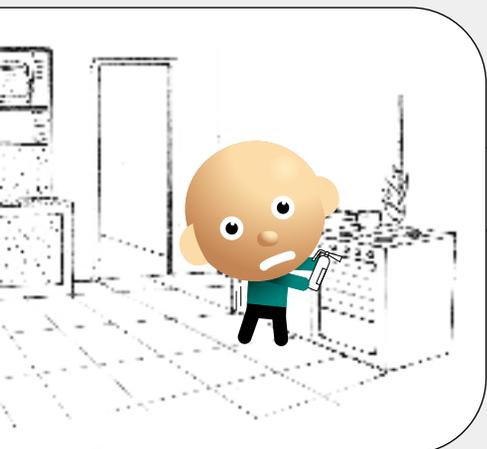
Les moyens de prévention

La mise aux normes de l'installation avec un « dispositif général de commande et de protection » (disjoncteur différentiel) et des dispositifs particuliers, dits divisionnaires, doit être réalisée. De plus, bien sûr, les éléments défectueux ou cassés (prises, interrupteurs, etc) doivent être changés.

Les installations de gaz

Les causes

Les installations de gaz peuvent être la cause d'incendies et d'explosions en cas de fuite ou de conduits défectueux.



Les moyens de prévention

Là encore la mise aux normes effectuée par un professionnel est indispensable avec, notamment, le remplacement des tuyaux souples usagés.

La cheminée, le chauffage

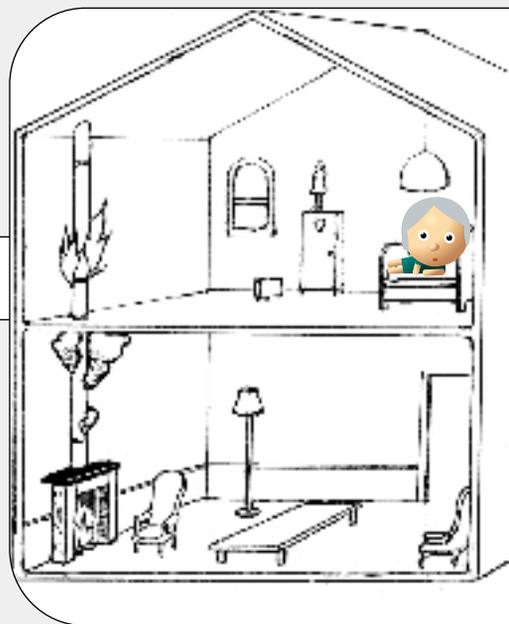
Les causes

Les poêles à bois ou à charbon ainsi que les appareils mobiles et vétustes sont à l'origine de nombreux incendies meurtriers quand ce ne sont pas des intoxications mortelles. Ces événements se déroulent généralement la nuit.

Les moyens de prévention

L'installation de tels dispositifs n'est pas recommandée dans les chambres.

Un entretien régulier et un usage modéré des appareils de chauffage à combustion sont un gage de sécurité. Par ailleurs, le cas des inserts est particulier et facteur de dangers : en effet, il doit impérativement être installé par un professionnel qui est seul à même de s'assurer de la qualité du conduit d'évacuation et de sa capacité à supporter les températures intenses que délivre dans les conduits ce type de chauffage.



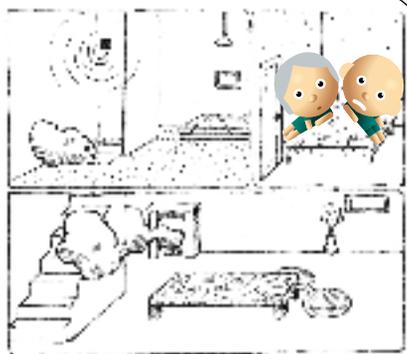
Les matériaux inflammables

Les matériaux très inflammables ou ceux qui dégagent en brûlant d'épaisses fumées doivent être éloignés des sources de chaleur. Il faut se méfier, par exemple, des lampes halogènes près des voilages et des systèmes de chauffage anciens, type radiateurs électriques, qui ne sont pas protégés.

En cas de travaux

Les interventions sur bâtiments existants nécessitent parfois l'usage de chalumeaux ou le percement de murs et cloisons comportant des canalisations de gaz ou électriques ; faire appel à des professionnels ou redoubler de prudence pour ce type de travaux.

Les systèmes de protection ou d'extinction



Si 70 % des feux meurtriers sont des feux de nuit, la grande majorité des feux d'habitation se déclarent le jour. Les détecteurs-avertisseurs autonomes de fumée (DAAF), d'un faible encombrement et d'un prix accessible, alertent et permettent aux occupants d'être réveillés la nuit par la sonnerie d'alarme et d'intervenir rapidement sur le foyer d'incendie, de prévenir aussitôt les pompiers et de se mettre à l'abri.

Leur utilité est tellement avérée qu'ils sont rendus obligatoires pour les habitations dans certains pays.

Des systèmes complémentaires tels des extincteurs polyvalents ou des mousses à vertu extinctrices peuvent être très utiles sur les départs de feu.

➔ Les brûlures et électrocutions

Les brûlures

Toutes causes confondues, 200 000 personnes sont victimes chaque année en France de brûlures et 10 000 sont hospitalisées pour cette raison.

Les enfants sont particulièrement exposés puisqu'un quart des victimes de brûlures ont moins de cinq ans, 30 % des victimes brûlées par liquides chauds ont moins de cinq ans, 40 % des victimes brûlées par solides chauds ont moins de cinq ans, 1000 enfants de moins de cinq ans sont hospitalisés chaque année pour fait de brûlures graves.

Les brûlures par eau chaude sanitaire

Les causes

Les brûlures par eau chaude sanitaire sont fréquentes et souvent graves puisqu'une seule seconde d'exposition à une eau à 70°C suffit à provoquer une destruction de la peau sur toute son épaisseur.

Avec une eau à 60°C il faudra 7 secondes à un adulte et seulement 3 secondes à un enfant pour subir une brûlure du 3^e degré et à 50°C, 8 minutes pour un adulte et 1 minute seulement pour un enfant. Cette dernière température est donc la limite maximum tolérable au robinet. La peau des enfants est plus sensible aux brûlures et ces derniers n'ont pas les réflexes suffisamment rapides pour retirer à temps leur main de l'eau chaude ou pour tourner le robinet dans le bon sens.

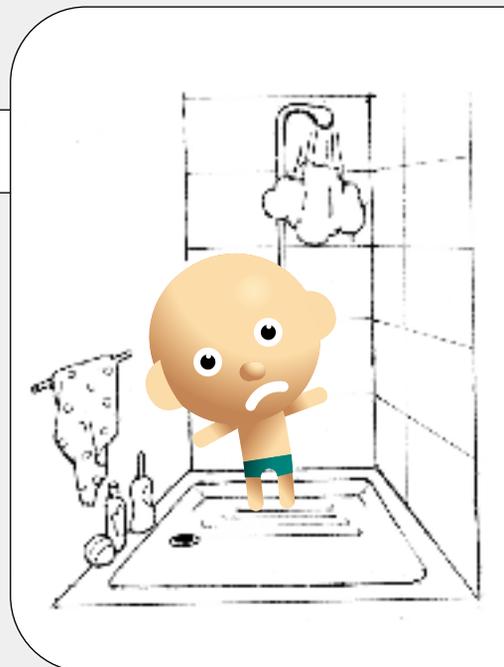
Il faut également faire attention aux robinets qui se situent près des chauffe-eau et dont l'eau n'a pas le temps de refroidir dans les tuyaux.

Les personnes âgées, du fait de leur mobilité parfois restreinte, sont aussi sujettes à ce type d'accidents.

Les mesures de prévention

La réglementation prévoit une température minimum de 60° au niveau du ballon d'eau chaude (on ne peut la descendre pour cause de légionellose) et au maximum de 60°C au point de puisage. Il est recommandé de ne pas dépasser 50° comme température d'usage au robinet en faisant régler son installation ce qui n'empêche pas de prendre la précaution d'ouvrir au préalable l'eau froide et pour arrêter en fermant d'abord le robinet d'eau chaude et/ou en utilisant un mitigeur thermostatique. A noter que ce dernier n'est pas une protection absolue puisqu'une fausse manœuvre est toujours possible.

Les systèmes de production d'eau chaude dits « instantanés » sont également source d'accidents puisque la température de l'eau délivrée est tributaire de celle de l'eau en amont, laquelle est variable.

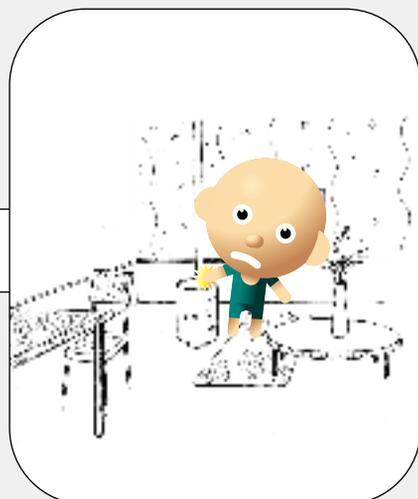


Les brûlures par contact avec des solides ou des parois chaudes

Les causes

Les plaques électriques, les fers à repasser, les crêpières et autres barbecues sont sources de nombreuses brûlures et en particulier pour les enfants.

Les tuyaux et canalisations aux abords des installations de chauffage sont souvent très chauds.



Les mesures de prévention

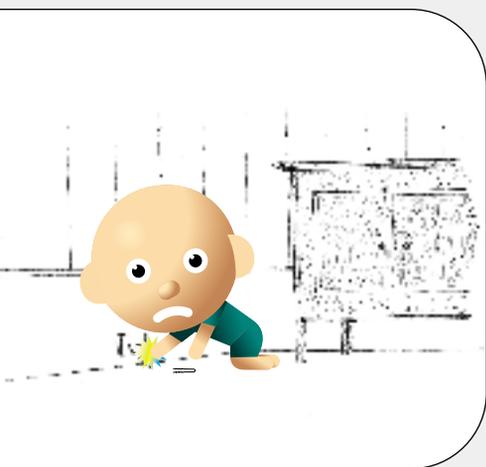
Il convient d'éloigner les enfants des sources chaudes en ayant à l'esprit que les appareils restent très chauds parfois longtemps après usage.

Le calorifugeage des tuyaux et canalisations évitera des brûlures par contact et de plus améliorera le rendement de la chaudière ou du poêle.

Les brûlures électriques

Les causes

Ces brûlures sont liées à un mauvais usage des installations de la part des jeunes enfants en général. Les brûlures occasionnées par l'électricité entraînent des séquelles graves en terme d'esthétique (bouche, mains) et en terme de handicaps.



Les mesures de prévention

La mise aux normes de l'installation est la réponse adaptée à ce problème. Les prises à éclipses ou les cache-prises conçus pour éviter ce type d'accidents est recommandée. En effet les prises, avec leurs « deux petits yeux » fascinent les enfants de même que le pouvoir « magique » des interrupteurs et autres olives. De la même façon, il ne faut jamais laisser traîner des rallonges reliées à une prise car les enfants les portent volontiers à leur bouche.

Autres brûlures

Des brûlures très graves peuvent être occasionnées par des liquides bouillants (casseroles, cafetières, lait) ou très chauds (pomme de douche, évacuation de machines à laver) ou plus grave encore par de l'huile de friture (jusqu'à 190°C). D'autres accidents impliquant des aérosols ou des liquides enflammés sont plus rares mais très graves.

Les électrocutions

Les causes

Un jeune enfant meurt chaque mois en France des suites d'une électrocution.

Elles résultent généralement de contacts avec une installation électrique défectueuse et non reliée à la terre, bricolée ou dont les fils sont dénudés.

Le danger est augmenté avec la présence d'eau et il est donc plus important dans les pièces humides comme la salle de bains ou la cuisine.

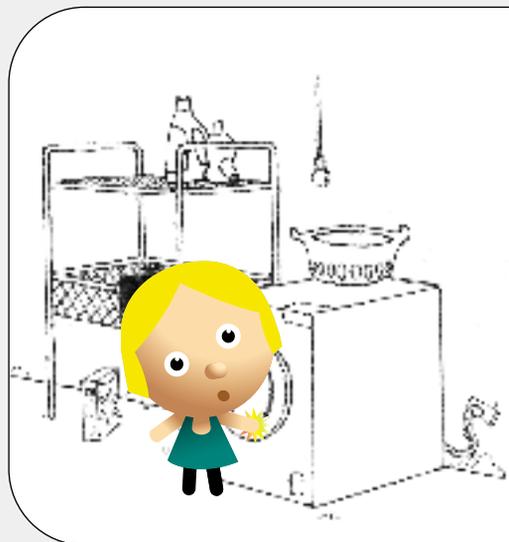
Les mesures de prévention

On préférera stocker et utiliser les sèche-cheveux et autres appareils électriques dans d'autres pièces de la maison, et les débrancher systématiquement après chaque utilisation. Il est important de faire mettre à la terre son installation par un professionnel.

En cas de travaux sur le réseau électrique, il est conseillé de les confier à un professionnel qualifié utilisant des produits certifiés.

Si l'on conduit soi-même ces travaux, il convient de couper le disjoncteur général et si l'on a besoin d'une source d'électricité de couper le compteur divisionnaire correspondant au circuit sur lequel on intervient.

En cas de travaux de bricolage impliquant des percements de murs ou cloisons, on se souviendra de ce que les fils électriques encastrés courent en général de façon horizontale ou verticale. Ainsi, en observant les points d'entrée et de sortie des fils, on peut se faire une idée du cheminement probable des fils non visibles.



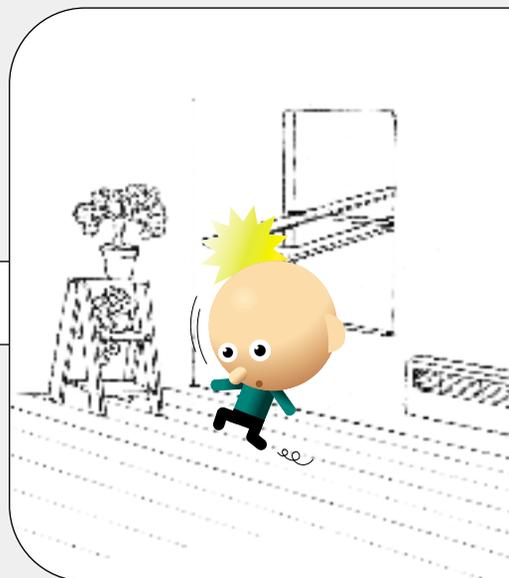
+ Les chocs et pincements

Les portes et les fenêtres

Les causes

Les portes et fenêtres de facture classique peuvent provoquer, par un mouvement brusque de fermeture, des chocs et pincements.

Les fenêtres à guilottes et les fenêtres basculantes sont autrement plus dangereuses pouvant aller jusqu'à la défenestration.



Les mesures de prévention

Ces éléments mobiles peuvent être équipés de divers éléments de sécurité tels des entre-bailleurs, des verrous de blocage ou des amortisseurs. Les baies vitrées peuvent être repérées par des bandes de couleurs pour éviter les chocs. Les portes vitrées tout comme les allèges vitrées et les garde-corps en verre seront équipés de vitrages de sécurité (trempé, feuilleté ou armé).

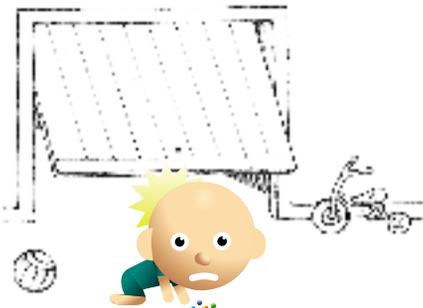
Les portes de garages

Les causes

Les portes de garages automatiques coulissantes ou basculantes sont la source de plusieurs accidents dont certains mortels. En effet, jusqu'à une date récente ces portes n'étaient pas assorties de systèmes de sécurité et plusieurs enfants ont été happés soit par inadvertance soit suite à des jeux d'évitement mal maîtrisés.

Les mesures de prévention

Ces portes, même anciennes, doivent désormais être équipées d'un système de sécurité et être correctement éclairées. En outre un autocollant rappelant le danger de ces équipements doit être apposé sur les portes. Enfin, la mise en mouvement de la porte doit s'accompagner d'un feu orange clignotant.



Les trémies d'escaliers et passages réduits

Les causes

Des escaliers mal conçus ou une porte trop basse sont source de chocs à la tête.

Les mesures de prévention

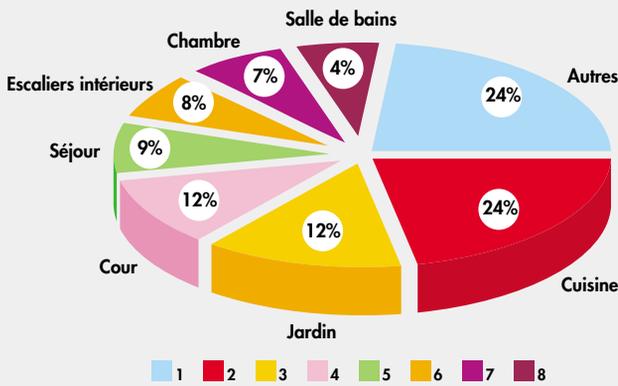
A défaut de remédier à ces risques il convient de les signaler visuellement, de les éclairer voire de placer un matériau absorbant les chocs sur la surface d'impact.



Les charges lourdes fixées aux murs

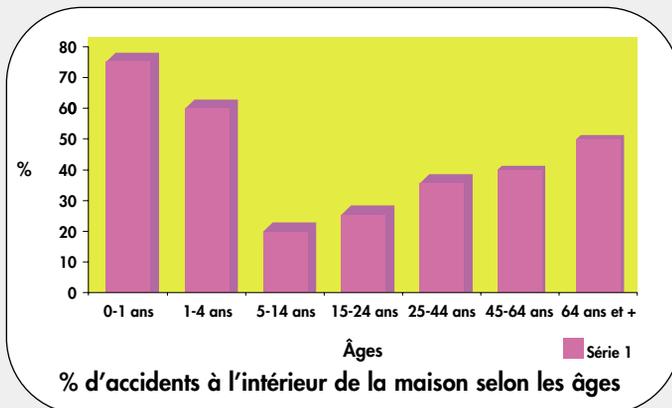
Des éléments tels des ballons d'eau chaude, des placards ou étagères sont susceptibles de tomber sur un occupant s'ils ne sont pas bien fixés au mur avec des attaches en nombre suffisant et bien disposées.

Les principaux accidents de la maison selon le lieu où ils se déroulent



Accidents domestiques selon le lieu

La majorité des accidents domestiques chez les enfants de moins de cinq ans (63 %) et chez les personnes âgées de plus de 65 ans (52 %) surviennent à l'intérieur de la maison.



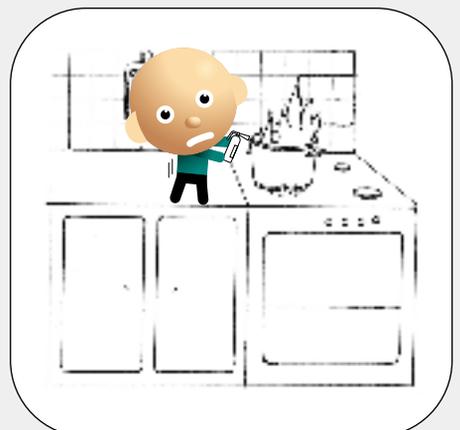
% d'accidents à l'intérieur de la maison selon les âges

La cuisine

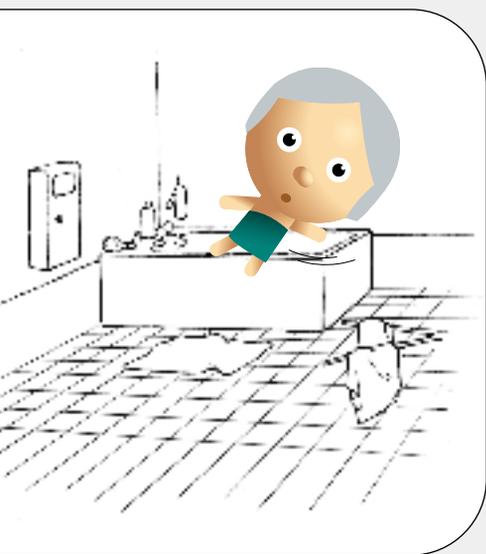
La cuisine est le théâtre de près d'un accident domestique sur quatre et d'un tiers pour les accidents se déroulant strictement à l'intérieur de la maison.

Il s'y produit 33 % des accidents concernant les enfants de moins de cinq ans :

- on s'y brûle (56 % des brûlures) par des liquides, par la porte du four, les plaques de cuisson ou les casseroles, ou encore par la vapeur des autocuiseurs ;
- on s'y coupe avec les couteaux, les ouvre-boîtes, les appareils électroménagers et les boîtes de conserves ouvertes ;
- on y reçoit des chocs, chutes de tiroirs, chutes du haut d'une chaise, etc ;
- on s'y intoxique (voir la rubrique).



La salle de bains



Outre les « intoxications » par médicaments ou produits cosmétiques, les « brûlures » par eau chaude sanitaire et les « chutes » sur sol mouillé qui sont traitées plus haut aux rubriques correspondantes, la salle de bains est le lieu également de glissades, de noyades, de coupures et de blessures qui touchent en premier lieu les enfants et les personnes âgées.

On notera l'utilité des tapis antidérapants en baignoire et douche qui préviennent les glissades et surtout les noyades qui peuvent leur être consécutives. Il existe, également, des protège-robinets qui empêchent leur accès et amortissent les chocs.

Les sièges pour le bain des enfants ne sont en aucun cas des sièges de sécurité mais seulement des aides pour permettre de libérer quelques instants les mains de la personne qui donne le bain. Autrement dit, on ne laisse jamais un enfant seul dans un bain quelle que soit la hauteur d'eau, pas plus qu'on ne le laisse sur la table à langer pour répondre au téléphone !

Les limes, lames de rasoir et ciseaux seront entreposés en des endroits inaccessibles aux enfants.

Les appareils électriques type sèche-cheveux, rasoirs électriques, épilateurs seront débranchés et rangés en lieu sûr après usage.

Les radiateurs électriques d'appoint sont proscrits dans les volumes de protection et doivent répondre aux normes notamment en matière de projection d'eau et de mise à la terre. Il est très dangereux d'y poser des serviettes à sécher ou des vêtements.

Il existe des disjoncteurs différentiels à haute sensibilité propres aux salles de bains qui coupent le courant à la moindre « fuite d'électricité ».

Le salon et la salle à manger

Ces pièces, en apparence paisible, sont en fait sources de dangers nombreux pour les plus petits : en effet on y reçoit des amis et l'on néglige la surveillance des enfants en bas âges qui ont tôt fait de s'étrangler avec des cacahuètes, de finir les verres d'apéritif et de s'intéresser aux mégots et bougies quand ce n'est pas à la cheminée ou aux inserts. L'exploration des balcons et des escaliers est aussi source de dangers pour les enfants.

Ils ne sont pas à l'abri non plus d'autres accidents déjà évoqués tels les chutes, les intoxications, les heurts sur les tables basses notamment en verre mais également les brûlures graves causées par les lampes halogènes ou les incendies que ces dernières peuvent provoquer en tombant.

Les chambres

Elles sont destinées au repos mais sont souvent aussi des aires de jeux susceptibles de provoquer des accidents chez les enfants : chutes de lits superposés, électrocutions, étouffements, suffocations, défenestrations, etc.

Les garages

Ils peuvent être intégrés dans la maison et sont sources d'intoxications oxycarbonées (voire cette rubrique) mais aussi de bien d'autres accidents : en effet ils servent également d'ateliers, d'abri de jardin, de débarras et enfin de garage pour vélos et voitures.

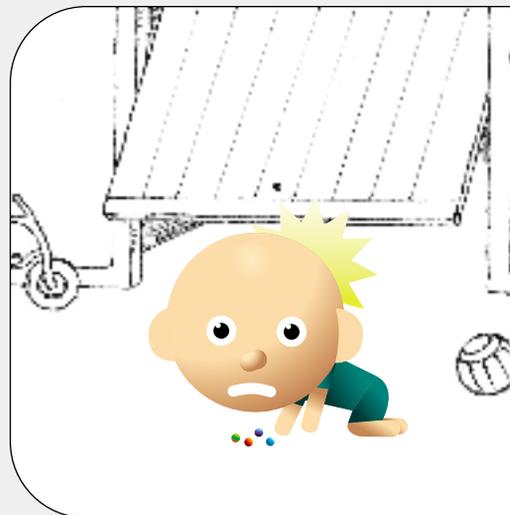
On y trouve donc des produits d'entretien, des pots de peinture, des appareils ménagers comme des congélateurs et des machines à laver le linge, des outils comme des cisailles et des tondeuses, et des produits toxiques comme des engrais ou des insecticides.

Pour toutes ces raisons, l'accès des enfants au garage doit être restreint et les différents produits et ustensiles rangés ; de la même façon la porte du garage doit être sécurisée (voir plus haut).

Pour les adultes, les activités de bricolage doivent se dérouler sous une atmosphère renouvelée sur un plan de travail stable, dégagé, et bien éclairé. Une attention particulière doit être portée aux risques d'incendie du fait de la présence de produits très inflammables.

Ensuite, la manœuvre des voitures, notamment en marche arrière est parfois périlleuse ; en outre les gaz d'échappement peuvent se révéler très toxiques et l'asphyxie peut être rapide (danger CO).

Enfin, les produits doivent être impérativement étiquetés et leur destination clairement indiquée. Dans le même ordre d'idée, le transvasement d'un produit toxique dans un emballage à usage primitivement alimentaire est très dangereux.



CONTACTS UTILES

| | Organisme | Téléphone | Internet |
|--|---|------------------|---|
| Direction Générale de la Santé | DGS/bureau VS1 (Veille Sanitaire 1) | | www.sante.gouv.fr |
| ANAH | Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat | 08 26 80 39 39 | www.anah.fr |
| CEPR | Centres Européens de Préventions des Risques | 05 49 04 66 77 | www.cepr.fr |
| CORAE | Centre d'Information et de Rencontre pour la Prévention des Accidents de l'Enfant | 01 42 47 90 62 | www.ffsa.fr/prev/ chap1/cirpae.htm |
| CSC | Commission de la Sécurité des Consommateurs | | www.securiteconso.org |
| Comité Français d'Education pour la Santé | | | www.cfes.sante.fr |
| Pompiers de Paris | | 18 | |
| Sécurité Enfance | | | www.securite-enfance.org |

Pour toute demande d'information :

- ANAH : 8, avenue de l'Opéra 75001 Paris, Tél. : 0 826 80 39 39 (0,15 €/mm)

- Délégations départementales de l'ANAH au sein de chaque DDE

www.anah.fr